

Téléphone fixe : La fin du réseau cuivre



Le fonctionnement du téléphone fixe, tel que nous le connaissons actuellement, repose sur l'utilisation du réseau cuivre. Le réseau cuivre historique sur lequel s'appuie la technologie, qui fournit le téléphone, internet et la télévision, disparaît progressivement au profit de la fibre optique. **La fermeture de ce réseau s'effectuera pas étape et sera effective dans sa totalité, au plus tard, en 2030.** Vous êtes concerné par la fermeture du réseau cuivre même si vous n'avez pas souscrit un contrat auprès d'Orange (propriétaire du réseau) car les autres opérateurs utilisent aussi ce réseau.

De fait, fin 2030, les services utilisant le réseau cuivre (téléphone s'il est branché à une prise en T, abonnement internet ADSL) cesseront de fonctionner. Le 31 janvier 2026, toutes les offres commerciales d'abonnements utilisant le réseau cuivre cesseront. Seules les offres souscrites avant cette date, seront honorées jusqu'à la fin 2030.

La fin du réseau cuivre s'effectue par lots de communes. Vous pouvez voir si votre commune est concernée en cliquant sur le lien :

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>

Il suffit de saisir le code postal ou le nom de votre commune.

Ce réseau de plus de 50 ans ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour les usages du quotidien. Le réseau en fibre optique a vocation à se substituer au réseau cuivre sur lequel reposaient jusqu'à maintenant le réseau téléphonique cuivre (RTC, téléphonie fixe avec une prise en T) et les services internet haut débit (DSL).

Tous les locaux utilisant encore des services basés sur le réseau cuivre sont concernés, qu'ils soient particuliers, entreprises ou administrations.

Quelle solution ?

La solution la plus directe consisterait à souscrire à une offre de fibre optique.

Pour les quelques millions d'utilisateurs qui utilisent encore le réseau cuivre, la réglementation a prévu qu'ils aient le choix au moins entre deux opérateurs. Tous n'étant pas en quête d'une connexion très haut débit, des offres sont proposées pour ceux qui souhaitent juste téléphoner :

- Installation d'une prise fibre, sur laquelle l'utilisateur connectera un boîtier à raccorder à son téléphone.
- S'appuyer sur le réseau mobile de l'opérateur avec un simple boîtier à brancher sur une prise électrique et auquel le téléphone fixe sera connecté. Cette offre a été simplifiée au maximum pour être adaptée aux seniors.

Combien ça coûte ?

Pour information, les anciens abonnements au téléphone fixe (dit RTC) encore en service sont facturés 23,96 € TTC par mois hors communications. L'abonnement téléphonique seul chez Orange, sans engagement, débute à 21,96 € TTC par mois, hors frais de communications. Ces tarifs sont très élevés au regard des offres fibre actuelles qui incluent internet, TV et téléphone pour moins de 40 €/par mois.

Ceux qui ne veulent qu'un abonnement téléphone ne paieront finalement pas plus cher qu'auparavant. Sous certaines conditions (RSA, AAH, ASS), les titulaires d'un abonnement principal fibre peuvent même bénéficier d'une réduction sociale téléphonique, soit un abonnement à 6,49 € par mois.